

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 8 mars 2010, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Daniel Paquette, Rock Morin, Louis Proulx et Michel Desrochers. Était également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard.

Absent : Yvan Verville.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2010-03-158

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de la séance du 8 février 2010 et celui du 22 février 2010 ;
4. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 647,74 \$;
 - Liste au montant de 59 605,60 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de février 2010;
7. Représentant au service électronique clicSEQUR – Revenu Québec;
8. Acquisition d'un terrain suite à la procédure de vente pour taxes;
9. Demande de dérogation mineure – M. Sébastien Marion et Mme Johanne Vallières;
10. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – compensation de base aux municipalités;
11. Adoption du règlement No 10-135 modifiant le règlement d'emprunt No 06-070;
12. Fête nationale :
 - a) Proclamation de la Fête nationale du Québec;
 - b) Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2010;
13. Vente de terrain à monsieur Gabriel Hamel;
14. Demandes d'appui financier :
 - a) Échange étudiant – École Le Séjour;
 - b) Club de patinage artistique de Macamic;
15. Contrat de déneigement – Bergerie du Bouvier;
16. Rapport des comités;
17. Questions diverses :
 - a) Offre de services professionnels - Dessau;
 - b) Traineau des pompiers (facture);
 - c) Intimidation;
 - d) Terrain de balle;
 - e) Centre récréatif;

- f) Aide financière pour l'utilisation de couches lavables;
- 18. Période de questions;
- 19. Information du directeur général;
- 20. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 17b), 17c), 17d), 17^e) et 19 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-03-159

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2010 ET CELUI DU 22 FÉVRIER 2010

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Les procès-verbaux de la séance du 8 février et du 22 février 2010 sont adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2010-03-160

4. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Les items suivants sont acceptés :

- a) Liste au montant de 647,74 \$;
- b) Liste au montant de 59 605,60 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Correspondance reçue et envoyée de février 2010

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de février 2010.

2010-03-161

7. **REPRÉSENTANT POUR L'INSCRIPTION AU SERVICE ÉLECTRONIQUE CLICSÉQR REVENU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE : Le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

Adoptée à l'unanimité.

2010-03-162

8. **ACQUISITION D'UN TERRAIN SUITE À LA PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Suite à la vente pour non-paiement de taxes, s'il n'y a aucun acquéreur pour les lots 32-P, 33-P, 34-P du Bloc 32, matricule 4101 53 3482, la Ville de Macamic se portera acquéreur de cet immeuble.

QUE : S'il n'y a pas d'acquéreur pour le matricule 2600 78-5395, la Ville de Macamic ne se portera pas acquéreur de cet immeuble.

Adoptée à l'unanimité.

2010-03-163

9. **DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR SÉBASTIEN MARION ET MADAME JOHANNE VALLIÈRES**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal Info-Mak, édition du 11 février 2010, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 24, 10^e Avenue Ouest, propriété de monsieur Sébastien Marion et madame Johanne Vallières;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Sébastien Marion et madame Johanne Vallières sur la propriété du 24, 10^e Avenue Ouest, Ville de Macamic, soit acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché dont la hauteur des murs sera de 0,25 mètre supérieure à la norme tel que décrit au tableau 8.1 du règlement No 07-080 de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2010-03-164

10. **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 192 648 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A (non annexée au procès-verbal) identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B (non annexée au procès-verbal) dûment complétée.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

Il y aura dispense de lecture, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

2010-03-165

11. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 10-135 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 06-070**

Règlement numéro 10-135 modifiant le règlement numéro 06-070 visant à corriger le libellé erroné des articles 4 et 6 dudit règlement.

ATTENDU que les intentions du conseil municipal lors de l'adoption du règlement numéro 06-070 n'ont pas été reproduites telles que désirées.

ATTENDU que la Ville a décrété, par le biais du règlement numéro 06-070, une dépense de 350 000 \$ et un emprunt de 350 000 \$ pour procéder aux travaux d'aqueduc et de voirie sur le site du

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 06-070 afin de faire refléter les réelles intentions du conseil municipal.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 février 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et unanimement résolu que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. Le titre du règlement numéro 06-070 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 06-070 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour procéder aux travaux d'aqueduc et de voirie sur le site du développement Fortin-les-Berges.

ARTICLE 3. L'article 4 du règlement numéro 06-070 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes.

ARTICLE 4. L'article 6 du règlement numéro 06-070 est abrogé.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

12. Fête nationale

2010-03-166

a) PROCLAMATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Attendu que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

Attendu que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

Attendu que la population de la Ville de Macamic souligne chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

Attendu que la Ville de Macamic a déjà manifesté, dans le cadre des interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

Attendu que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'oeuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

2010-03-167

b) DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2010

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Monsieur Denis Bédard, directeur général de la Ville de Macamic soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2010.

Adoptée à l'unanimité.

2010-03-168

13. VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR GABRIEL HAMEL

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic vende à monsieur Gabriel Hamel les lots 29-P, 30-P et 31-P du Bloc 32 du village de Macamic au prix de 3 600 \$ plus taxes.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

14. **Demandes d'appui financier**

2010-03-169

a) **DEMANDE D'APPUI FINANCIER À L'ÉCHANGE ÉTUDIANT – ÉCOLE LE SÉJOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QU' : Un montant de 100 \$ soit versé à l'école Le Séjour pour notre appui financier à l'occasion de leur programme Échanges francophones 2010.

Adoptée à l'unanimité.

2010-03-170

b) **DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MACAMIC**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QU' : Un montant de 500 \$ soit versé au Club de patinage artistique de Macamic pour notre appui financier à leur spectacle de fin d'année.

Adoptée à l'unanimité.

2010-03-171

15. **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – BERGERIE DU BOUVIER**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La Ville de Macamic renouvelle le contrat de déneigement avec la Bergerie du Bouvier au coût de 2 900 \$ plus taxes pour 3 ans.

Adoptée à l'unanimité.

16. **Rapport des comités**

Le conseiller Daniel Paquette et la conseillère Denise Dubois font un rapport de leur dernière rencontre de comité.

17. **Questions diverses**

2010-03-172

a) **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - DESSAU**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte l'offre de Dessau pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier reliée au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts de la municipalité au coût de 22 090 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

2010-03-173

f) **AIDE FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QU' : Un montant maximum de 100 \$ sera versé pour l'achat de couches lavables effectué sur le territoire de l'Abitibi-Ouest, et ce, pour un achat minimum de 250 \$ de couches incluant les taxes.

QU' : Un montant maximum de 50 \$ sera versé pour l'achat de couches lavables effectué sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, et ce, pour un achat minimum de 250 \$ de couches incluant les taxes.

QU' : Un montant maximum de 500 \$ pour l'année 2010 soit autorisé pour ce programme, premier arrivé, premier compensé.

Adoptée à l'unanimité.

18. **Période de questions**

Aucune question.

2010-03-174

20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin et résolu de lever la séance. Il est 21 h 10.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire